

Conférence

sur les rythmes scolaires

Compte-rendu du SNUipp-FSU

Introduction	1
Historiques du calendrier scolaire	2
Les vacances d'été	2
Le zonage	2
Les avancées scientifiques	3
Horloges biologiques ...	3
Le sommeil	4
Les phases du sommeil et leurs rôles	4
À quoi sert le sommeil ?	4
Le rythme veille-sommeil	4
L'alternance 7/2	6
L'appel de Bobigny	6



INTRODUCTION

À l'initiative de la FCPE 72, une soirée-débat sur la question des rythmes scolaires a été organisée le 21 octobre, salle H. Barbin au Mans. La **FSU** s'est particulièrement investie dans la préparation de cette soirée, à laquelle étaient également associés l'UNSA, le SGEN-CFDT et la Ville du Mans. Deux intervenants avaient été invités à faire état de leurs recherches (Claude Lelièvre, historien) et Claire Leconte (chrono-psychologue), ainsi qu' une représentante de la FCPE nationale et un élu de la ville d'Angers. Une centaine de personnes, parents, enseignants y ont assisté, ce qui au vu du contexte social « chargé » du moment, montre l'intérêt que suscite cette question.

Pour la **FSU**, le cadre actuel de la baisse des moyens pour l'école a des conséquences désastreuses : semaine de 4 jours, journées trop longues en primaire, avec pour incidence une réduction du temps scolaire pour tous (passage de 26 heures à 24) et de l'aide spécialisée, expérimentation sans concertation dans le secondaire. La question des rythmes scolaires ne peut être séparée de ce contexte, et à ce titre, le débat national ouvert par le Ministère est pour le moins sujet à caution. Alors que la politique éducative menée actuellement a pour corollaire un renoncement à l'objectif de démocratisation, et substitue le mérite et la promotion de quelques-uns à la réussite pour tous, la question des rythmes apparaît quelque peu faussée. La question du sens « politique » de l'éducation doit donc être au coeur de la réflexion sur les rythmes, avec pour but la réduction des inégalités, la lutte contre l'échec scolaire et la réussite de tous les élèves. La question de l'aménagement des rythmes est une question complexe, qui doit associer les partenaires de l'école, parents, enseignants, élus, associations complémentaires de l'école, et nous pensons qu'elle doit être envisagée sans à priori, dans toutes ses dimensions, et notamment celle de l'aménagement du rythme au niveau de la journée, mais aussi de la semaine et de l'année. Cette

question est d'autant plus complexe que les intérêts des différents acteurs sont parfois contradictoires. C'est pourquoi l'État ne saurait se décharger sur eux des responsabilités qui lui incombent. Un cadrage national est nécessaire, faute de quoi les inégalités liées aux territoires, aux moyens alloués, seront renforcées. La réflexion sur les rythmes scolaires ne doit pas être guidée par une logique comptable, qui conduirait, dans le contexte actuel de rigueur, à moins d'école, mais au contraire, par une réelle volonté de lutter contre l'échec scolaire, qui doit se traduire par « plus et mieux » d'école.

HISTORIQUES DU CALENDRIER SCOLAIRE

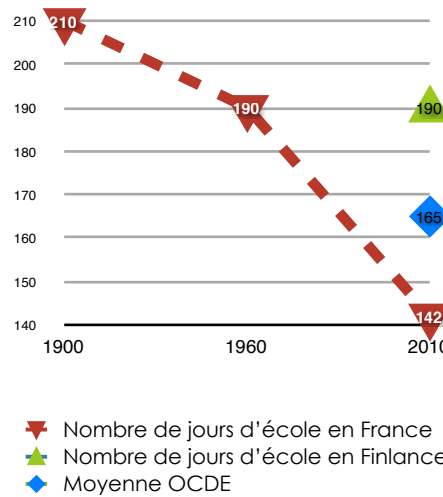
LES VACANCES D'ÉTÉ

Il faut remonter aux grandes heures de l'école pour comprendre pourquoi notre école est rythmée par 8 semaines de grandes vacances. Mais aussi s'intéresser, plus tard, aux problèmes des finances de l'État.

Avec l'instauration la gratuité de l'école (loi Ferry de 1881) puis de l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque (1882), la Troisième République doit faire face à une contrainte majeure, le travail des enfants. En effet, à cette période, la population est majoritairement rurale et les enfants sont alors une main d'œuvre importante lors des moissons et des vendanges.

Par ailleurs, la mauvaise gestion des finances publiques au cours de la première moitié du XXe siècle (déjà ...) imposa aux instituteurs de ne plus être payés que sur 10 mois. Réduire les vacances d'été signifierait donc nécessairement une augmentation du salaire des enseignants. *On peut toujours rêver ...*

Ainsi au début du XXe siècle, le **nombre de jours de classe** est alors de **210**. Comment sommes-nous devenus le parent pauvre du nombre de jours de classe au sein de l'OCDE, avec **142 jours** ?



En moins d'un siècle, la France est passée de **210 à 140 jours** d'école soit un tiers de moins. Cette diminution drastique s'est opérée de façon successive. En 1960, le nombre de jours d'école était encore de 190. La plus grande partie de la diminution s'est donc produite dans les 50 dernières années. On pourra s'interroger sur les raisons qui ont gouverné à cette baisse pour le moins inquiétante !

Au sein de l'OCDE, le second pays ayant le moins de jours d'école, en possède malgré tout 165, soit 23 jours supplémentaires par rapport à la France.

Par ailleurs, les pays ayant les meilleurs résultats aux évaluations PISA sont ceux qui possèdent le plus de jours d'école. (La Finlande, qui est la mieux classée, organise l'année scolaire sur 190 jours d'école.) et la moyenne de l'OCDE compte 15 journées de plus que les 142 jours français.

Mais si nous sommes la lanterne rouge du nombre de jours de classe sur l'année ... Cocorico, nous sommes le maillot jaune en

ce qui concerne le nombre d'heures sur la journée !

⇒ *N'oublions pas que ce sont souvent les mêmes partis politiques :*

- *qui se lamentent sur la baisse (réelle ou supposée) du niveau des élèves ;*

- *qui depuis un siècle diminue sans cesse le nombre de jours de classe.*

Avec, en moyenne, 6 heures par jour (et plus pour les élèves rencontrant des difficultés et ayant gagné, en plus, le maillot à pois de l'aide personnalisée), le système scolaire français est celui qui concentre le plus grand nombre d'heures d'enseignement sur la journée.

À ce sujet, Claude Lelièvre nous a démontré, non sans malice, que les réformes du calendrier scolaire n'ont jamais été mises en place dans l'intérêt des élèves. Ce qui conduit à se pencher sur les réformes du calendrier scolaire et sur son **zonage** ...

LE ZONAGE

Le zonage est le terme utilisé pour parler de la répartition des périodes de vacances entre différentes zones géographiques regroupées. Il en existe actuellement 3. Cet étalement des vacances fut d'abord imposé pour des raisons de commodité routières et ferroviaires puis, surtout, pour des raisons touristiques. Petit aperçu ...

- 1960, l'arrêté (pour les dates des vacances) est imposé suite aux demandes de la SNCF. L'objectif

était d'éviter une trop grande affluence dans les gares.

- En 1968, les congés de la mi-février sont séparés en deux zones pour permettre un plus grand étalement des congés et, ce faisant, permettre au secteur touristique de se développer.
- 1972, les congés de la mi-février sont séparés en trois zones pour, une fois encore, **favoriser les professionnels du tourisme.**

⇒ *On est en droit de s'interroger ici sur la pertinence de ce genre d'arguments. En effet, qui profite des vacances à la montagne si ce n'est les plus nantis... On impose donc des réformes du calendrier scolaire, que l'on sait préjudiciables aux élèves, notamment les plus en difficulté. Si l'on fait le lien avec la théorie Bourdieusienne de l'école de la reproduction sociale, on voit à qui profite le crime ! Des réformes pour ceux qui ont les moyens de partir et qui, de plus, n'ont aucun problème avec les codes scolaires.*

- 1979 : le ministre de l'E.N., Christian Beullac, ancien directeur général de la Régie nationale des usines Renault. «Il annonce que les dates des grandes vacances seront elles aussi variables d'une zone à l'autre. En 1980, les départs en vacance s'échelonnent du 27 juin au 11 juillet.»¹

- 1986 : le ministre de l'E.N., Jean-Pierre Chevènement, impose un nouveau calendrier. 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances. «Le calendrier presque parfait.»². 2 zones pour chaque vacance. Cela ne durera qu'un an ...

- 1986 : changement de gouvernement : Le nouveau ministre, René Monory rétablit le calendrier imposé sous Christian Beullac.

- 1989 : Lionel Jospin, nouveau ministre de l'E.N. déclare : «L'élève doit être au centre du système.» On verra qu'il n'y sera que pour une courte durée. On rétablit l'alternance 7/2, mais pour un an seulement ...

- 1990 : Après les embouteillages alpins de l'hiver 1990, le gouvernement de Michel Rocard impose une nouvelle modification du calendrier triennal avec le retour des 3 zones. **56 des 62 membres du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) quitte la salle au moment du vote.**

Claude Lelièvre met au grand jour la place des élèves au sein de ces réformes. Ils n'ont que bien trop rarement été la première préoccupation dans la construction du calendrier scolaire depuis plus de 40 ans !

⇒ *On le voit, seuls les impératifs du lobby du tourisme ont guidé **durablement** les réformes*

successives du calendrier scolaire. Et, en un peu plus d'un siècle, lorsqu'une réforme du calendrier scolaire a eu pour objectif de respecter les rythmes de l'enfant ou de favoriser la réussite des élèves, elle n'eut pour durée qu'une année scolaire. Si l'on veut faire de la France un pays où tous les élèves peuvent réussir, il faut sans doute possible, se pencher sur la question du calendrier scolaire et le mettre en place au bénéfice des élèves !

LES AVANCÉES SCIENTIFIQUES

HORLOGES BIOLOGIQUES ...

La chronobiologie et la chronopsychologie nous montrent que le corps est régi par des phénomènes qui se répètent à intervalles réguliers, les rythmes biologiques. Le rythme veille-sommeil est le plus important mais il en existe d'autres (la température corporelle, l'attention et l'éveil, la régénération cellulaire, entre autres).

Or, les recherches s'accordent pour dire qu'« il existe dans la journée scolaire deux «temps forts» pendant la journée scolaire, qui ont une forte probabilité d'être caractérisés par un niveau élevé de la vigilance cérébrale et comportementale (l'alerte vis-à-vis des stimulations extérieures), des capacités d'attention efficaces et des capacités de traitement de l'information plus performantes qu'à d'autres moments.

¹ Claude Lelièvre, conférence sur les rythmes scolaires.

² Claude Lelièvre, conférence sur les rythmes scolaires.

«**Indexés**» sur le **rythme veille-sommeil**, ces « **temps forts** » se situent (...) **entre 9h30 et 12 h**, et entre **14h-14h30 et 17h**, selon l'âge, les enfants et les jours.

Parallèlement (...) les ressources intellectuelles sont significativement peu développées ou mobilisables de 2 à 3 heures après l'éveil ou le réveil, c'est-à-dire à **9h-9h30**, et **entre 13h et 14h30-15h**, selon l'âge, les enfants et les jours.³⁾

LE SOMMEIL

Tout d'abord, un petit point sur le sommeil.⁴

LES PHASES DU SOMMEIL ET LEURS RÔLES

Une nuit de sommeil est caractérisée par une succession de cycles (4 ou 5 en moyenne), d'une durée de 1h30 à 2h.

Chaque cycle débute par une période de sommeil lent, qui peut être décomposé en **4 phases**, de profondeur croissante :

- ▶ Phase 1 : endormissement ou pré-réveil
- ▶ Phase 2 : sommeil léger
- ▶ Phases 3 et 4 : sommeil très profond

Chaque **cycle dure en moyenne de 1h10 à 1h40**. Elle est suivie d'une période de sommeil paradoxal, très profond, qui dure entre 10 et 15 minutes. La durée de sommeil paradoxal s'allonge

d'un cycle à l'autre au cours d'une nuit.

Survient alors une période très courte de pré-réveil (moins de 3 minutes). Le dormeur sera, à ce moment, très sensible aux stimulations extérieures, mais si aucune perturbation particulière ne le réveille, il enchaînera sur un nouveau cycle et ne se souviendra pas au lever de ce «micro réveil».

À QUOI SERT LE SOMMEIL ?

Le sommeil n'est pas une interruption d'activité de l'organisme, mais une autre forme d'activité !

Il est indispensable à la **récupération de la fatigue physique et nerveuse**.

Il est nécessaire à **la croissance et à la maturation du système nerveux** chez l'enfant.

Chacune des deux phases de sommeil a son utilité propre :

LE SOMMEIL LENT	LE SOMMEIL PARADOXAL
Récupération de la fatigue physique, durant les phases 3 et 4 (sommeil profond)	Résolution des tensions accumulées la journée et récupération de la fatigue nerveuse, grâce aux rêves.
Sécrétion de l'hormone de croissance	Organisation des informations enregistrées pendant la journée
Sécrétion de la prolactine	Fixation en mémoire de ce qui a été appris pendant la journée et suppression de ce qui n'est pas utile à retenir
Synthèse cérébrale de glycogène et de protéines	

LE RYTHME VEILLE-SOMMEIL

Tout d'abord, il est important de dire que, pour Claire Leconte, les rythmes scolaires en eux-même n'existent pas. Cela peut sembler paradoxal pour une chronobiologiste... Mais si l'on s'en tient à la définition de rythme⁵, le temps de l'école relève d'un l'emploi du temps car l'école n'est pas assez régulière ni au cours de la journée ni au cours de la semaine.

Pour la chrono-biologiste, **une journée respectant le rythme veille-sommeil** doit s'articuler autour de **deux axes** :

- l'**alternance de séances d'apprentissage, coûteuses** sur le **plan cognitif** avec des séances qui le sont moins.
- la **succession de journées équilibrées sur la semaine** afin qu'il n'y ait pas de rupture dans le rythme veille-sommeil.

Or, et vous l'avez certainement remarqué dans vos classes, la semaine de 4 jours impose l'exact opposé. Avec seulement 4 jours pour organiser l'emploi du temps, il devient complexe si ce n'est impossible de respecter le principe de l'alternance. Ceci conduit à des pertes d'attention, génère de la fatigue, du stress, du dégoût ...

Quant à respecter une succession de journées équilibrées sur la semaine ; la semaine de 4 jours la

3 <http://www.ordp.vsnnet.ch/fr/resonance/2003/mars/Montagner.htm>

4 <http://www.tastout.ulg.ac.be/pages/comm45.htm> - Site internet dédié aux étudiants de l'Université de Liège

5 Retour, à intervalles réguliers, d'un fait, d'un phénomène.

piétine vertement puisqu'elle propose tout l'inverse ...

Au sujet de l'importance du rythme veille-sommeil, C. Leconte indique deux éléments :

- **La quantité de sommeil** : «Pendant toute la période de croissance, il faut que les enfants aient une quantité de sommeil importante, car c'est pendant ce temps qu'est synthétisée l'hormone de croissance.»⁶
- **La qualité de sommeil** : L'heure de coucher est aussi très importante. En effet, la sécrétion de l'hormone de croissance a lieu pendant les phases de sommeil lent. Et, cette sécrétion a lieu **d'abord** lors de la première phase de sommeil (le même type de processus a lieu en ce qui concerne l'apprentissage et la mémoire, qui sont eux stimulés pendant les phases de sommeil paradoxal).

En conséquence, plus un enfant se couche tard, plus on risque de ne pas lui permettre de tirer parti de son sommeil. La spécialiste en chronobiologie insiste également sur l'importance des horaires de sommeil et ce d'autant plus que l'enfant est jeune.

⇒ C'est pourquoi la **FSU** et le **SNUipp** rappellent leur **opposition** à la réforme **Darcos**, qui en supprimant le samedi matin à

imposer de fait la pire des solutions, à savoir la semaine de 4 jours.

Au regard des connaissances scientifiques établies et reconnues, la mise en place d'une semaine scolaire sur 5 ou 6 journées est préconisée. Cette semaine permettant la mise en place d'un rythme au bénéfice de l'enfant. En effet, une telle périodicité inciterait les parents à coucher les enfants relativement tôt de façon régulière.

Claire Leconte nous a fait part d'un projet expérimental particulièrement important et riche de résultats positifs pour les enfants mais aussi pour toute la communauté éducative. À savoir, la mise en place à Lille d'une semaine de 6 jours de classe, dans un quartier particulièrement défavorisé. Cette semaine a fonctionné ainsi de 1996 à 2008 et elle remportait l'adhésion, des enseignants (qui n'ont pas souhaité muter pendant toute cette période), des familles, notamment celles qui dans un premier temps ont changé leur enfant d'école pour poursuivre les activités péri-scolaires traditionnelles, puis qui ensuite ont ré-inscrit leur enfant sur l'école. La chronopsychologue nous explique qu'il faut cesser de raisonner en terme de demies-journées de 3

heures. Dans cette expérience, les matinées étaient plus chargées que les après-midi. Ces derniers étaient, en partie, consacrés à des activités péri-scolaires de qualité, assurées par la collectivité territoriale. Malheureusement ce dispositif a été interrompu brutalement par la mise en place de la loi Darcos.

On le voit, la question du rythme veille-sommeil a des répercussions majeures sur le développement de l'enfant et sur son bien-être. Traiter «sans tabou» la question des rythmes scolaires aura des répercussions sur notre société. À la lumière des travaux de Claude Lelièvre, nous pouvons considérer qu'il est plus que probable que la **Conférence Nationale sur les Rythmes Scolaires** aille exactement dans le sens opposé. Qu'on en juge. Dans les membres du comité de pilotage de ce **C.N.R.S.** (*On en est loin !*), on retrouve le directeur des études de l'institut Montaigne⁷, le président de Groupe Alpha⁸, le directeur général d'Atout France⁹, le président du Comité national olympique et sportif français, le directeur des TER (SNCF), entre autres ...

On peut effectivement se demander ce que ces personnes peuvent venir défendre, au bénéfice des enfants et de l'école,

⁶ Quand on sait que l'actuel locataire de l'Élysée ne dort que 4 à 5 heures par nuit ... Ceci explique peut-être cela ...

⁷ Think tank français (laboratoire d'idée) dont les orientations néo-libérales ne sont plus à démontrer.

⁸ Le président du Groupe Alpha se dit l'alter égo de Raymond Soubie, l'architecte la réforme des retraites.

⁹ Agence de développement touristique de la France. (SIC)

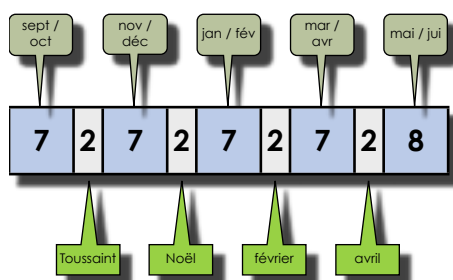
si ce n'est leurs propres intérêts marchants ?!?

⇒ *Qu'on ne s'y trompe pas, ce comité a toutes les chances de proposer une réforme des rythmes scolaires qui ne soient qu'en direction du tourisme, des transports et de la privatisation de l'Éducation Nationale... Une contre-réforme en somme. À la mesure de celle des retraites. **Soi-disant inéluctable, mais absolument injuste et inepte pour les élèves et les personnels de l'Éducation Nationale.***

L'ALTERNANCE 7/2

Si l'année scolaire compte 36 semaines, pourquoi donc alternons-nous, avec plus ou moins de rigueur, des périodes de 7 semaines de classe avec des périodes de 2 semaines de vacances ? Serait-ce pour mettre en avant le «sept-deux» ? Claire Leconte pose la question de la croyance en un nombre magique ?

N'en déplaise aux chantres de notre beau département ainsi qu'à ceux de Nostradamus, le principe du «sept semaines de classe, deux semaines de vacances» vient de l'observation scientifique et vise à respecter le rythme des enfants.



7 semaines d'école, pourquoi ?

En deçà de 7 semaines (5 par exemple), les enseignants ont tendance à vouloir aller trop vite. De courtes périodes favorisent le sentiment de pas avoir le temps de mettre en place des apprentissages.

Au-delà de 7 semaines, la fatigue s'accumule et devient un obstacle au développement de l'enfant, à ses apprentissages, son équilibre. Les semaines supplémentaires sont alors contre-productives.

2 semaines de vacances, pourquoi ?

2 semaines de vacances car nos horloges biologiques entrent en jeu lorsque nous changeons de rythme, et que nous passons de l'école aux vacances.

En effet, lorsque l'enfant change de rythme de vie, les heures de lever et de coucher peuvent varier. Or, nos horloges biologiques ont, ce que l'on pourrait appeler, une certaine inertie. Il faut environ une semaine à ces horloges biologiques, pour se resynchroniser sur un nouveau rythme. C'est donc uniquement la deuxième semaine qui sera reposante pour l'enfant, puisqu'il sera de nouveau en phase avec son rythme biologique. Il est donc primordial, selon Claire Leconte, d'avoir au moins deux semaines vacances pour permettre au élèves de se reposer réellement.

On peut donc s'interroger sur l'intérêt des vacances de Toussaint, puisque celle-ci ne durent que 10 jours ...

⇒ *On pourra s'interroger, à raison, sur la pertinence des stages pendant les vacances scolaires. En effet, ceux-ci sont en **totale contradiction** avec les **besoins physiologiques** de l'**enfant** et **par conséquent dichotomiques** de ceux de l'**élève**.*

En effet, comment peut-on se prévaloir d'aider des élèves en difficulté lorsqu'on change leur rythme veille-sommeil au bout d'une semaine tout en sachant que cela leur sera préjudiciable ?

Ces élèves seront assurément les moins reposés lorsqu'il s'agira de reprendre l'école. Quand on sait que ce sont certainement ceux qui ont le plus besoin des vacances ... Cela ne manque pas d'interroger sur les réelles motivations qui ont conduit notre ministère à mettre en place ces stages.

⇒ **Réels bienfaits ou simple mesure démagogique ? À vous d'en juger !**

L'APPEL DE BOBIGNY

Au regard de ce constat pour le moins désastreux de l'organisation du temps scolaire et des rythmes de l'enfant à l'école, plus de 50 organisations ont répondu à **l'Appel de Bobigny**. Il a pour objectifs, «5 axes prioritaires, **droit à l'éducation pour tous, projet d'éducation global, promotion de la co-éducation, articulation avec les territoires, objectif 0% de sortie du système sans qualification**. Ces objectifs sont assortis de **18 propositions**. Leur originalité, et même leur aspect historique, selon les mots de Claude Lelièvre, tient

non seulement par le nombre de signataires, mais surtout par le côté prospectif et non pas seulement revendicatif.»¹⁰

Claude Lelièvre a souhaité, lors de la conférence, attirer notre attention sur la proposition 7, qui si elle n'est pas parfaite, à le mérite de poser la question des rythmes scolaires. Nous vous la proposons telle qu'elle est présentée sur [le site](#).

La proposition n°7 : Pour améliorer les rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes, très rapidement il faut un cadre national, décliné dans les projets éducatifs de territoire et les projets éducatifs d'établissement. Il doit prendre en compte les préconisations de l'Académie de médecine à propos de l'école primaire. Il faut donc alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages, alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement, les différentes activités et disciplines, les formes de travail, garantir la pause méridienne, refuser la semaine actuelle de 4 jours et prioriser un rythme annuel alternant 7 semaines scolaires et 2 semaines complètes de vacances intermédiaires, définir un volume annuel d'heures d'enseignement. Ce cadre national doit préconiser

l'articulation des temps éducatifs et sociaux, leur mise en cohérence et la coopération éducative de tous. La conférence nationale sur les rythmes, convoquée par le Ministère à l'initiative de partenaires des Assises, doit commencer par acter ce cadre national pour ne pas reporter les premières décisions. Elle doit permettre ensuite de travailler avec tous les acteurs concernés pour dépasser les conflits d'intérêts et définir les moyens de sa mise en œuvre.

⇒ Si la FSU et le SNUipp sont partenaires de L'APPEL DE BOBIGNY, nous ne perdons pas de vue les dangers qu'il y aurait à une territorialisation de l'Éducation Nationale. Dans cette logique, nous nous opposons au [RAPPORT REISS](#)¹¹ « [Quelle direction pour l'école du 21^e siècle ?](#)¹² ». En effet, ce rapport fait état de 8 propositions :

- 1) Revoir l'organisation territoriale du service public de l'éducation, notamment en consolidant les regroupements d'écoles.
- 2) Laisser expérimenter les établissements publics du primaire (E2P).
- 3) Placer le contrat éducatif au centre du pilotage de proximité.

- 4) S'appuyer sur les leaders pédagogiques, les directeurs d'école.
- 5) Créer un observatoire des bonnes pratiques.
- 6) S'engager sans tarder dans la perspective de futures écoles du socle commun.
- 7) Conclure un pacte éducatif entre services de l'État et collectivités.
- 8) Améliorer le poste de pilotage en recentrant les inspecteurs de l'Éducation nationale sur leur cœur de métier.

Ces 8 propositions ont pour objectifs de faire fonctionner les écoles sur le mode de l'entreprise, avec des directeurs qui choisissent leurs enseignants, qui seraient leurs supérieurs hiérarchiques. Quant à la proposition 5 (sur les bonnes pratiques), nous n'avons aucun doute sur sa nuisance et sur son objectif. La mise au pas des enseignants et la standardisation des pratiques pédagogiques, les vidant ainsi de leur contenu. Une école aux ordres, soumise au pouvoir et non garante, par son indépendance, des savoirs qu'elle enseigne.

Pour le SNUipp 72,
JULIEN CRISTOFOLI.

¹⁰ <http://www.snuipp.fr/L-appel-de-Bobigny> - Site national du SNUipp

¹¹ <http://www.education.gouv.fr/cid53367/quelle-direction-pour-l-ecole-du-xxie-siecle-rapport-de-frederic-reiss.html>

¹² <http://www.snuipp.fr/Le-rapport-REISS-livre-les-E2P>